

Conditions générales de vente

Date de mise à jour : 03/03/2026.

Le présent document est édité et géré par la société VENTALIA - n° de Siret : 49521243300041 dont le siège social est situé Résidence Les Mouettes, Bât. B, 58, rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE, France. VENTALIA est également organisme de formation sous le n° de déclaration d'activité 54170124217 et est enregistré auprès du Préfet de région Nouvelle Aquitaine.

1. OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les prestations (conseil, formation, accompagnement, médiation...) proposées par la société VENTALIA et faisant l'objet d'une commande de la part du client.
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tout moyen, le devis signé (transmission électronique, fax, courrier).
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, le client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du devis, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la société VENTALIA lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La société VENTALIA se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la société VENTALIA et le Client.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'organisme de formation. L'acceptation formelle par le client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'organisme de formation au moins 7 jours calendaires avant la date de session. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la formation.

A l'issue de la formation, l'organisme de formation adresse au client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'organisme de formation.

Pour les autres demandes de prestations (conseil, accompagnement, médiation...), celles-ci font aussi l'objet d'une proposition détaillée et financière par Ventalia. L'acceptation formelle par le client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'organisme Ventalia au moins 7 jours calendaires avant la date de session. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la prestation.

3. TARIF

- Les prix pour les formations continues sont indiqués en Euros, net de taxes pour lesquelles la TVA est non applicable, selon l'article 261-4-4-a du Code général des impôts.
- Les prix pour les autres prestations sont assujettis à la TVA.
- Toute prestation commencée est due en totalité à titre d'indemnité, même si le client, pour des raisons qui lui appartiennent, met fin de manière anticipée à la prestation.

4. RÈGLEMENT

- Le règlement de la prestation est à effectuer selon les conditions visées dans le devis, par virement ou par chèque à l'ordre de la société VENTALIA sauf autres dispositions particulières.
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la société VENTALIA donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40€ conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

5. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES PRESTATIONS PAR VENTALIA

Ventalia se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation, notamment lorsque le nombre de participants à cette prestation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la prestation. Ventalia n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

Lorsque le report de la prestation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre date n'est programmée, Ventalia procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la prestation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni date ultérieure, à moins de 10 jours de la prestation, Ventalia s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

Ventalia peut être contrainte d'annuler une prestation pour cas de force majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

6. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

Tout report ou annulation d'une prestation avant son démarrage doit être communiqué par écrit à VENTALIA au plus tard 1 semaine avant le démarrage de la prestation. Passé ce délai, une indemnisation compensatrice sera versée par le signataire à VENTALIA représentant 50% de la facturation totale de la prestation. Si toutefois l'annonce d'un report ou d'une annulation intervenait moins de 24 heures avant le démarrage de la prestation, ou si l'annulation n'était pas signalée, alors la totalité du montant de la prestation serait due par le signataire à VENTALIA.

Toute prestation commencée est due dans sa totalité. Elle devra respecter le planning convenu dans le devis ou la convention de formation. Toutefois, si le signataire est une entreprise, en cas d'abandon du stagiaire, l'entreprise signataire a la possibilité de reporter les heures non effectuées sur toute autre collaborateur de son choix. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à VENTALIA.

7. MODALITÉS DES PRESTATIONS

Ventalia est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des prestations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'organisme de formation.

Les prestations sont assurées au sein des entreprises clientes et les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Il est demandé que les lieux soient conformes aux normes réglementaires en vigueur, en termes de sécurité et d'accessibilité.

Ventalia se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la prestation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

8. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la société VENTALIA que pour les fins stipulées à la commande.
- La société VENTALIA s'engage à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant le client, auxquels elle aura accès au cours de l'exécution du contrat.

9. COMMUNICATION

- Le client accepte d'être cité par la société VENTALIA comme client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la société.
- À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 4 ci-dessus, la société VENTALIA peut mentionner le nom du client (logos et/ou témoignages), ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est Stéphane MAITREHUT, gérant de la société VENTALIA. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant la durée de l'accompagnement.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE

EURL VENTALIA, Stéphane MAITREHUT, Résidence Les Mouettes, Bât. B, 58, rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE

06 64 44 71 03, contact@ventalia-formation.fr, www.ventalia-formation.fr

Siret : 495 212 433 00041 - NAF : 7022Z

OF enregistré sous le n° 54170124217 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

du 27 avril 2016 (et mise en application à compter du 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en contactant Stéphane Maitrehut, gérant de la société VENTALIA selon les modalités suivantes : par mail contact@ventalia-formation.fr ou par courrier à Ventalia, Résidence Les Mouettes, Bât. B, 58, rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE, en précisant ses nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

11- GESTION DES DONNÉES

L'accès aux données personnelles est strictement limité au gérant de VENTALIA. Les informations personnelles collectées par l'entreprise via le devis (nom, prénom, adresse, coordonnées, documents, éléments de facturation) ou auprès de stagiaires de la formation professionnelle sont enregistrées dans un registre de clients et sont principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client pour répondre aux besoins définis.

12- RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS

Toute commande, demande d'information ou réclamation du client relative aux CGV devra être formulée par écrit à VENTALIA selon les modalités suivantes : par mail contact@ventalia-formation.fr ou par courrier à Ventalia, Résidence Les Mouettes, Bât. B, 58, rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE. Ventalia s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

13. CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce compétent.

La Société VENTALIA
Monsieur Stéphane Maitrehut

